

## Délibération 10/2022

### Comité Syndical Autoroute Numérique A75

Le 10/03/2022 à 11 h 00, s'est tenue, à l'Espace Lozère à Mende dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, la réunion sans condition de quorum du comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoquée par lettre en date du 09/03/2021, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion initialement prévue le 09/03/2022 et convoquée par lettre du 23/02/2022.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 3

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **22 MARS 2022**

Étaient présents :

Bureau du courrier

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,
- Monsieur Rémi BARBE suppléant de Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Étaient absent(e)s :

- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,
- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Monsieur Pierre BOULDOIRE représentant du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

#### OBJET : Vote du budget 2022

##### Fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement pour un montant de **438 190,35 €** se répartissent de la façon suivante :

Fournitures administratives.....	10 000,00 €
Contrats de Prestations de Services .....	130 000,00 €
Locations Immobilières.....	130 000,00 €
Entretien, réparations voiries.....	136 120,75 €
Maintenance AGEDI .....	8 000,00 €
Multirisques .....	7 000,00 €
Annonces et Insertions.....	6 000,00 €
Divers .....	3 000,00 €
Réceptions.....	6 000,00 €
Dotations aux Amortissements.....	2 069,60 €
<b>Total.....</b>	<b>438 190,35 €</b>

Les recettes de fonctionnement pour un montant de **438 190,35 €** se répartissent de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement reporté.....	302 155,55 €
Redevance du délégataire.....	135 000,00 €
Quote-part des subventions investissement transférable.....	1 034,80 €
<b>Total.....</b>	<b>438 190,35 €</b>

**Investissement :**

Pour la section d'investissement les dépenses pour un montant de **126 287,62 €** se répartissent de la manière suivante :

**Opérations Financières**

Subvention transférable compte de résultat Budget Communautaire..... 1 034,80 €

**Non individualisées**

Installation, matériel et outillage 125 252,82 €

**Total..... 126 287,62 €**

Les recettes d'investissement pour un montant de **126 287,62 €** se répartissent de la façon suivante :

**Opérations Financières**

Solde d'exécution section d'investissement..... 124 218,02 €

Amortissement Concessions et droits similaires..... 2 069,60 €

**Total..... 126 287,62 €**

**Après en avoir délibéré, Denis BERTRAND, Président du Syndicat mixte étant rapporteur,**

Le Comité Syndical,

- Vote à l'unanimité des membres présents, au niveau du chapitre, le budget 2022, joint en annexe.
- Souligne qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un appel de fonds des collectivités membres du syndicat.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **22 MARS 2022**

Bureau du courrier

A Mende, le **10 MARS 2022**  
Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75  
Denis BERTRAND

